

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE GOVEN**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Président, après convocation légale du vingt-et-un mars deux mille vingt-quatre.

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Sylvie AGAËSSE, Nathalie BLOMMAERT, Yannick GOUGEON, Rosie MARTEL, Marie-Annick RICHARD, Eugène LAUNAY, Annick FABRE, Irène VERRON, Marie-Christine FONTAINE-PEPIN

PROCURATION(S) : Jean-Yves COTARD donne pouvoir à Norbert SAULNIER

ABSENT(S) : Fabienne HEMERY (excusée), Karine CHEVALIER (excusée), Aurélie SAULNIER (excusée), Florence GOURMELEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Rosie MARTEL

2024.03.004 CCAS – Budget primitif 2024

Le projet de budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale, élaboré conformément à l'instruction comptable M14, est présenté à l'assemblée.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	47 950,00 €	47 950,00 €
INVESTISSEMENT	95 220,74 €	95 220,74 €

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposé, le CCAS est invité à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif 2023.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982,

Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le décret 95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret 2000-6 du 4 janvier 2000,

Considérant qu'il y a lieu d'adopter, dans le cadre de l'année budgétaire 2024, le budget primitif du CCAS, Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,

- VOTE le budget primitif 2024 du CCAS de Goven

Le Président
Norbert SAULNIER

Le/la secrétaire de séance

